



SNPEA CFE CGC AFPA

3 Rue Franklin
Tour Cityscope
93108 Montreuil Cedex
Tél : 06 62 29 45 58
permanence@cfecgafpa.org

Madame La Ministre du Travail

Madame PENICAUD
127 Rue de Grenelle
75007 Paris

Montreuil le 28 juin 2019

Objet : La situation de l'AFPA

Madame La Ministre,

La décision du tribunal de Bobigny est-elle une bonne ou mauvaise nouvelle ?

La CFE CGC n'a pas pour habitude de commenter des décisions de justice qui sont par essence même fondamentales à notre droit et de fait respectables. Sauf qu'en la situant dans un contexte global, nous savons très bien qu'une décision de justice n'a jamais sauvé une entreprise, ni même renfloué ses dettes. Mme la Ministre, Mme Pénicaud; voulez-vous le faire ?

Dans le cas de l'AFPA, après 9 ans de gel des salaires, nous avons vu hier des salariés pleurer suite à cet attendu. D'autres déboussolés, d'autres révoltés ! Et nous écrire des mails de cet ordre : *"je suis EF-FA-REE, RE-VOL-TEE, en CO-LE-RE ! c'est une honte ! je pense à tous les collègues qui attendent dans l'incertitude depuis des mois, c'est pas des RPS ça ??"*

Pourquoi ? Cela fait 1 an et 2 mois que suite au vote du projet stratégique au CA du 4 avril 2018 , nous savons ce qui va se passer. Et les conditions de travail deviennent pire de jour en jour. L'état de délabrement est général. Il y ceux qui souffrent en attendant de partir et ceux qui souffrent en espérant rester.

Un délégué d'une autre organisation syndicale nous confiait en off au retour de Bobigny *" c'est vrai qu'on a pris des risques avec le gouvernement "*. Où est l'inconscience des uns et des autres ? Faut-il que un seul ait raison ?

La CFE CGC demande donc au gouvernement de prendre ses responsabilités :

- En organisant la tenue d'un référendum en interne sur l'acceptation ou pas des conditions du plan de départ volontaire (Demande déjà effectuée en janvier 2019)



- En organisant la tenue d'élections professionnelles que la gouvernance (l'Etat majoritaire au CA) a demandé de proroger il y a 1 an (dernières élections en 2013)
- D'investir massivement et rapidement dans les centres en suivant les préconisations de la CFE CGC sur des métiers et des activités nouvelles
- De créer des conditions de motivation rétributaires, pour éviter l'hémorragie RH interne

Faudra-t-il écrire le livre noir d'une gouvernance et du syndicalisme à l'AFPA ? Sommes-nous, à travers cet exemple, le symbole d'un pays sclérosé vis à vis de la misère sociale ? Alors que les besoins n'ont jamais été aussi grands ? Préférez- vous un syndicalisme low cost (celui des « gilets jaunes ») ou un syndicalisme responsable, porteur de vraies valeurs de progrès ?

Vous avez préféré il y a 1 an, négocier une prorogation de mandat avec la direction et les organisations syndicales pour espérer un retour sur investissement que vous n'avez pas eu.

Donc vous portez la responsabilité, au moins partielle, de ce qui se passe maintenant.

Cela va faire bientôt du « *1 an pour rien* », dans une configuration financière de plus en plus délétère qui permet à la Cour des Comptes d'amplifier sans cesse ses préconisations.

Les préconisations de la CFE CGC (PDV), si elles avaient été prises cela fait 3 ans, auraient évité un drame absolu. Mais à cette époque, nous étions les seuls, contre tous, à voter pour l'EPIC et proposer un PDV. Nous n'avons eu de cesse de faire des propositions techniques dont les dernières ont eu écho dans la presse le weekend dernier, et ceci systématiquement dans l'intérêt de l'Etat qui nous finance, des salariés, qui y travaillent et des usagers qui en bénéficient.

Aussi, la question que l'ensemble des salariés se pose, est :

Mais où va l'AFPA ?

Cordialement

André THOMAS

Président SNPEA CFE CGC AFPA